

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LALIZOLLE**

Séance du 4 juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Maurice Deschamps, Maire.

Présents : Mrs Chades, Claisse, Conduché, Deschamps, et Mmes Chiron, Kahane, Puravet

Excusés : Mrs Pernet, Pesson et Desfarges

Nombre de conseillers :

En exercice : 10

Présents : 7

Date de convocation : 27/06/2025

Date d'affichage : 27/06/2025

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Sophie Peynet Bernat, agent communal, a été désignée secrétaire.

M. Deschamps fait part de la nécessité d'ajouter deux points à l'ordre du jour : la vente de la faucheuse et un point de situation sur les logements communaux.

- Vente de la faucheuse

M. Deschamps explique que, depuis l'acquisition du gyrobroyeur, l'employé communal n'utilise plus l'ancienne faucheuse qu'il a pourtant entièrement remise en état.

Il fait part de l'offre de M. Colas pour le rachat de ce matériel qu'il pourra également prêter à la commune dès que besoin : 250 €.

Vote : le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cette offre.

- Remboursement d'une location de la salle des fêtes

Mme Puravet explique que, dans le cadre d'une cousinade, Mme Pichon a loué, les 11 et 12 juin derniers, le gîte et la salle des fêtes.

Or, la présence d'ouvriers dans le cadre des travaux de réfection n'a pas permis à Mme Pichon d'utiliser la salle des fêtes normalement (cuisine inondée, impossibilité de fermer la porte d'entrée à clé,...).

Elle propose donc de lui rembourser la somme de 90 €.

Vote : l'ensemble des membres est d'accord pour rembourser cette somme à Mme Pichon.

- Concert du 25 juillet : approbation des tarifs

M. Deschamps rappelle que, dans le cadre de la programmation estivale de la Communauté de Communes et notamment des « Vendredis en Musique », la commune de Lalizolle a, cette année, été retenue pour recevoir un concert de jazz dans son église le 25 juillet prochain.

La Communauté de Communes choisit la programmation, coordonne l'évènement et la communication et fixe les tarifs des entrées : 10 € par adulte, 5 € par enfant de 12 ans et plus et gratuit pour les moins de 12 ans.

La commune gère quant à elle le groupe (coût de la prestation, restauration, déclaration SACEM,...) et la vente des tickets d'entrée.

Or, pour justifier l'encaissement de ces recettes, il est nécessaire de présenter au Service de Gestion Comptable une délibération du Conseil Municipal approuvant les tarifs fixés par la Communauté de Communes.

Vote : les conseillers approuvent à l'unanimité.

M. Deschamps précise qu'une « aide à l'organisation d'un événementiel » de 350 € devrait ensuite être versée par le Département.

- Ouverture du « Salon des Crins »

M. Deschamps a le plaisir d'annoncer l'ouverture du nouveau commerce qui se trouve dans les locaux de l'ancienne épicerie : « Le Salon des Crins ».

Cet établissement accueille désormais deux professionnelles : une coiffeuse et une tapissière. Toutes deux ont aménagé les lieux de manière à avoir chacune leur espace.

Il ajoute que leur arrivée devrait prochainement faire l'objet d'un article dans La Montagne et d'une interview sur Radio Coquelicot.

- Personnel communal

M. Deschamps souhaiterait faire part de deux évènements au sein du personnel :

- le départ en congé maternité de Mme Savéan, ATSEM, à compter du 1^{er} octobre mais avec risque de départ anticipé au 1^{er} septembre. Un appel à candidatures pour la remplacer a été lancé et déjà 15 personnes y ont répondu mais seules les détentrices du CAP Petite Enfance seront auditionnées.

- la demande de départ en retraite de M. Accolas, Adjoint technique, à partir du 1^{er} janvier 2026 qui, depuis le 1^{er} juillet dernier, est arrivé à l'issue des trois premières années de son congé longue durée et qui, par conséquent, sera payé à demi-traitement jusqu'à sa radiation

- Rentrée scolaire

M. Deschamps indique que, la carte scolaire étant fixée, la prochaine rentrée se fera normalement mais que la baisse des effectifs sera nettement plus sensible.

Face à cette situation un peu imprévisible, il indique avoir demandé à recevoir l'Inspectrice de l'Education Nationale de Vichy pour évoquer avec elle différentes pistes :

- la prise en charge des Très Petites Sections : non seulement ces enfants ne sont pas comptés dans les effectifs mais leur accueil nécessite du personnel dédié supplémentaire

- le retour des CM2 à Lalizolle : l'Education Nationale prône désormais le cycle CM1-CM2-6^{ème} dans lequel les CM peuvent s'émanciper davantage et se préparer à leur future rentrée au collège. Mme Puravet confirme que ces élèves se rendent régulièrement au collège durant leur année scolaire. Il est inutile d'imaginer voir l'Inspectrice d'Académie revenir en arrière.

A l'avenir, l'Inspectrice de l'Education Nationale suggère de s'adapter à la composition des effectifs et de maintenir le partenariat avec l'école de Bellenaves.

Elle a également promis de faire le nécessaire pour que l'institutrice des grands, souvent en arrêt et pas toujours remplacée, soit définitivement remplacée par quelqu'un de plus stable à la rentrée. Mme Kahane avoue être soulagée de pouvoir quitter, dans le cadre de son déménagement, cette équipe

enseignante dont les méthodes avaient de mauvaises répercussions aussi bien sur l'apprentissage que sur le comportement de son enfant.

En conclusion, M. Deschamps explique qu'avec l'arrivée de quelques nouveaux élèves, l'école pourrait être maintenue dans sa structure actuelle et que, dans le cas contraire, seuls les élèves de maternelle pourront rester à Lalizolle. Tout doit donc être fait pour installer de nouvelles familles dans la commune.

- Logements communaux

M. Deschamps explique que, depuis cette année, les logements classés F et G ne peuvent faire l'objet de révision annuelle du loyer. Or, aucun des logements communaux n'ayant de DPE, il n'a pas été possible d'augmenter le montant des loyers au 1^{er} juillet.

Ainsi, en vue de changements de locataires au 1 Bis Rue du Mas (au-dessus de l'école) et au 1 Place de l'Eglise (ancien presbytère), les diagnostics ont du être réalisés : tous deux classés F, ceux-ci sont encore louables et avec l'installation d'une pompe à chaleur, leur classement pourrait remonter en E.

Ces travaux, pour lesquels des devis ont été demandés, pourront prétendre à des aides en 2026.

- Travaux en cours

M. Deschamps indique que le climatiseur pour la cantine a été acheté mais que celui-ci n'a jusqu'à présent pas vraiment donné satisfaction compte-tenu de la nécessité d'ouvrir la fenêtre pour l'évacuation de l'air et de l'existence d'un simple vitrage.

L'élagage des arbres ayant pu se faire rapidement par chacun des propriétaires riverains concernés, la réfection du Chemin des Mas a pu être réalisée au printemps. Il ne restera plus que le parking de la salle des fêtes à terrasser et à recharger.

Les opérations de street-art vont également pouvoir se terminer : les peintures intérieures de la salle des fêtes étant maintenant terminées, Freisa va pouvoir décorer le sas d'entrée, comme précédemment évoqué, et faire, par la même occasion et à titre gratuit, le poste ENEDIS situé sur la Place de l'Eglise. M. Deschamps en profite pour indiquer que le choix des motifs du couloir de la salle des fêtes se fera, sur place, le 8 juillet prochain à 16 h 30.

Quant aux travaux de la salle des fêtes, les lots électricité, peinture et maçonnerie sont désormais achevés. La réfection des façades était également sur le point d'être terminée mais l'orage de grêle du 25 juin dernier a fait quelques dégâts ce qui nécessite une nouvelle intervention des ouvriers aux frais de la société compte-tenu du fait que le chantier n'avait pas encore été réceptionné.

A l'issue des travaux de terrassement du parking, M. Deschamps souhaiterait que l'environnement de la salle soit agrémenté de végétation grâce, pourquoi pas, à des plants fournis gratuitement par le Conseil Départemental dans le cadre d'une opération spécifique.

- Questions diverses

> opération de mécénat par la société BayWa-re

M. Deschamps explique que la société en charge du projet de parc solaire sur la Route de la Bosse recherche des opérations de sponsoring sur le territoire. Ne voyant pas d'évènements à parrainer sur la commune, les élus suggèrent de les orienter auprès de Viva Sioule.

> parc micro-solaire Route de Sussat

M. Deschamps indique que le projet est actuellement au point-mort. En effet, les premières études environnementales ont révélé que la parcelle était située en zone humide. Le bail est cependant toujours valable puisque des précisions sont attendues à ce sujet pour savoir si le projet peut être poursuivi.

> *festivités de l'été*

- 14 juillet : feu d'artifice de la municipalité à 22 h
- 19 juillet : concert indien à 17 h à l'église organisé par Jérôme Cormier
- 25 juillet : concert de jazz à 20 h à l'église organisé par la commune et la Communauté de Communes
- 15 août : concert de violon à 18 h à l'église organisé par la commune

> *rencontres avec la Communauté de Communes*

M. Deschamps rappelle que la Communauté de Communes a pour habitude de venir tous les ans à la rencontre des élus municipaux et que cette année une date est prévue à Lalizolle : le mardi 2 septembre à 18 h 30 à la salle des fêtes.

M. Deschamps souhaiterait qu'un maximum de conseillers soit présent à cette réunion.

> *photos aériennes de la commune*

Démarché par la société Pirenaic pour un reportage photo aérien de la commune, M. Deschamps a trouvé intéressant de répondre favorablement à sa sollicitation.

La prestation comprend 25 photos 15 x 20 cm, 2 agrandissements au choix, 1 clé USB avec l'ensemble des photos et les droits de reproduction ainsi qu'1 calendrier mural, le tout pour la somme de 590 €.

Il précise que la prise de vues doit se faire courant juillet.

> *projet EMILI : solution de raccordement*

M. Deschamps explique avoir été sollicité par la Préfecture pour donner son avis sur la solution de raccordement proposée par RTE pour construire une liaison souterraine entre le poste de Bellenaves et celui d'Imérys.

Ce projet consistait à traverser Boënat mais au vu des différents avis, dont celui de M. Deschamps, cette piste n'a pas été retenue, le réseau suivra finalement la route principale des Colettes.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.